

Département du

# REPUBLIQUE FRANCAISE

Val d'Oise

Arrondissement

Pontoise-Canton de l'Hautil

## Mairie de Boisemont

### Extrait du registre des délibérations

#### Conseil Municipal du 30 juin 2006

L'an deux mil six, le trente juin, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni à vingt heures quarante cinq en session publique au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean-Claude Wanner, Maire

Date de convocation : le 26 juin 2006

Nombre de membre en exercice : 15

Nombre de membre présents : 11

Nombre de membre votants : 13

Etaient Présents : Messieurs Wanner, Charpentier, Chaumeret, Fernique, Poquet, Mesdames Duhem, Giacobi, Groff, Hieyte, Maxel, Vanderbeke.

Etaient absents excusés : Mrs Aubin, Bécue, (pouvoir à Mr Wanner), Métayer (pouvoir à Mr Poquet), Mme Arramon,

Secrétaire de séance : Mme Groff

---

**Objet : Motion en faveur du bouclage de la francilienne par le trace n1**

Considérant que depuis le mois de mars, le projet de bouclage de la Francilienne (A104), entre Cergy-Pontoise et Poissy-Orgeval est l'objet d'un débat public organisé par la Commission particulière du Débat Public (CPDP), débat qui prendra fin le 6 juillet prochain lors de la réunion de clôture au Hall Saint Martin de Pontoise.

Considérant qu'il s'agit de compléter la Francilienne, 3ème rocade d'Ile-de-France dans le Nord-Ouest de l'agglomération parisienne, infrastructure qui doit permettre d'améliorer les liaisons entre les pôles régionaux, de soulager les voies locales situées à proximité de la Francilienne et d'améliorer la sécurité routière.

Considérant que le prolongement de l'A104 est un enjeu majeur pour Cergy-Pontoise et les communes qui la composent. En effet, ce territoire a connu et connaît encore un fort développement de ses activités comme de sa population. **Or, la situation actuelle constitue un frein majeur à ce développement.**

Reconnaissant que la **qualité de vie et de travail des habitants et acteurs** de l'agglomération est concrètement affectée aujourd'hui, que ce soit en terme de dégradation environnementale, par l'existence de nuisances quotidiennes de toutes sortes ou en raison d'un niveau accidentogène inacceptable.

Estimant que ne rien faire serait condamner les riverains de la RN184 à subir indéfiniment les effets désastreux de l'engorgement de cette voie, alors même que la hausse de la circulation est une donnée incontournable.

Le conseil municipal,  
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Prend position pour le tracé dit N1 dans sa partie Val d'Oise, le présentant comme étant la meilleure réponse possible aux enjeux de l'agglomération et de Boisemont. En effet, conciliant desserte et protection, il permettra d'améliorer les conditions générales de déplacement, réduira les risques d'accident et offrira une meilleure qualité de vie aux riverains de la RN184.

Demande que la réalisation de l'A104 s'accompagne de mesures fortes de protection des riverains, notamment à Eragny-sur-Oise et Neuville-sur-Oise : écrans de protection, enfouissement, protection phonique, et intégration paysagère.

La commune de Boisemont et la Communauté d'agglomération souhaitent aller encore plus loin et demandent la filtration des gaz d'échappement issus des tunnels et l'utilisation d'enrobé phonique.

Autorise Monsieur le maire à transmettre cette motion à la Commission particulière du Débat Public, avant le 6 juillet.

Pour extrait conforme,  
Le Maire,

JC WANNER.